

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0463

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Direction Commande publique –  
Ingénierie du Bâtiment  
Service Marchés publics  
Tél : 04 66 56 10 49  
Réf : 2024- EC- INF- REAAL

**Objet : Marché à procédure adaptée relatif au nettoyage et à la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable pour la régie des eaux (REAAL) de la Communauté Alès Agglomération (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - signature du marché et tout autre document y afférent**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération et sa régie des eaux (REAAL) de lancer un marché à procédure adaptée concernant le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

**Considérant** que le présent marché est alloté conformément aux articles L2113-10 et R2113-1 du Code de la commande publique,

LOTS	DÉSIGNATION
1	secteur Sud
2	secteur Nord

**Considérant** que ces services constituent conformément aux articles R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène en raison de leurs caractéristiques propres et relèvent des familles de nomenclature suivantes :

- interne : 08 3 05, entretien et maintenance de sites de production et de stockage d'eau potable,
- européenne (CPV) : 90913000-0, Services de nettoyage de cuves et de réservoirs,

**Considérant** que le présent marché est passé sous la forme d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique,

**Considérant** les limites financières des présents accords-cadre, à savoir :

- lot 1 : montant minimum annuel HT de 1 000 € - montant maximum annuel HT de 83 000 €,
- lot 2 : montant minimum annuel HT de 1 000 € - montant maximum annuel HT de 60 000 €,

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 13 septembre 2024 sur la plateforme dématérialisée "[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)" et sur le journal d'annonces légales " BOAMP ",

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres pondérés précisés dans le règlement de la consultation pour les 2 lots, à savoir:

Critères	Pondération
<p><b>1 - Prix</b> apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif sur commande fictive non fourni servant de comparatif des offres. L'acheteur public a préétabli un devis masqué dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le devis masqué.</p> <p>Le calcul de la note obtenue sera réalisé suivant la formule suivante :                      (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) X coefficient de pondération du prix</p>	<b>45.0</b>
<p><b>2 - Valeur technique</b> appréciée au regard du cadre de réponse technique joint au présent dossier de consultation que les candidats doivent obligatoirement compléter et joindre, comprenant :</p>	<b>55.0</b>
<p><u>2.1 - moyens humains dédiés à la prestation :</u>                      Exposé du candidat relatif aux moyens humains de(s) l'entreprise(s) candidate(s) pour les prestations avec l'organigramme des moyens humains mis à disposition avec les noms, fonctions, leurs expériences et formations, et tous les certificats correspondant aux formations citées ci-dessus, en cours de validité</p>	25.0 %
<p><u>2.2 - organisation, gestion et mode opératoire relatif au rinçage</u>                      Exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire, y compris présentation des équipements et des produits généralement utilisés, pour les phases nettoyage, rinçage, et désinfection de l'ouvrage.                      Fournir un exemple de bon d'intervention, de macaron d'intervention et de procès-verbal d'intervention</p>	20.0 %
<p><u>2.3 - gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises pour la protection de l'environnement</u>                      exposé du candidat relatif :                      - à sa gestion de la qualité,                      - à sa gestion de l'hygiène et de la sécurité,                      - aux dispositions prises pour la protection de l'environnement</p>	10.0 %

**Considérant** que pour le lot 1, 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS Hp2O représentée par M. Adile FILALI MOUTEI en qualité de président – 2 passage de l'Argèle – 34980 Montferrier sur Lez,
- SARL 2PA représentée par M. Antoine POTTIER en qualité de gérant – zone industrielle des Touches – 140 boulevard Léon Bollée – 53000 Laval,
- SAS ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION représentée par M. Roger REYNAUD en qualité de président – 407 et 407 bis avenue Sainte Barbe – zone artisanale – 30520 Saint Martin de Valgalgues,
- SAS JULIA SI3E représentée par M. David JULIA en qualité de directeur – 92 impasse André Brunel – zone artisanale de La Bausse – 30360 Deaux,

**Considérant** qu'au titre du lot 2, 4 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS Hp2O représentée par M. Adile FILALI MOUTEI en qualité de président – 2 passage de l'Argèle – 34980 Montferrier sur Lez,
- SARL 2PA représentée par M. Antoine POTTIER en qualité de gérant – zone industrielle des Touches – 140 boulevard Léon Bollée – 53000 Laval,
- SAS ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION représentée par M. Roger REYNAUD en qualité de président – 407 et 407 bis avenue Sainte Barbe – zone artisanale – 30520 Saint Martin de Valgalgues,
- SAS JULIA SI3E représentée par M. David JULIA en qualité de directeur – 92 impasse André Brunel – zone artisanale de La Bausse – 30360 Deaux,

**Considérant** que conformément à l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé les offres avant les candidatures,

**Considérant** les analyses des offres :

- au titre du lot 1 :

Lot 1 – secteur Sud	Hp2O	2PA	ALLIANCE ENV	JULIA SI3E
<b>1 - prix en € HT selon devis masqué</b>	48 368,75	42 437,50	43 750,95	44 541,00
<b>total valeur technique (pondération 45 %)</b>	<b>39,48</b>	<b>45,00</b>	<b>43,65</b>	<b>42,87</b>
<b>2 – valeur technique (pondération 55%)</b>				
2.1 - moyens humains dédiés à la prestation	21,00	22,00	21,00	25,00
2.2 - organisation, gestion et mode opératoire relatif au rinçage	19,00	18,00	20,00	19,00
2.3 - gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises pour la protection de l'environnement	6,00	9,00	10,00	9,00
<b>total pondéré</b>	<b>46,00</b>	<b>49,00</b>	<b>51,00</b>	<b>53,00</b>
<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>85,48</b>	<b>94</b>	<b>94,65</b>	<b>95,87</b>
<b>RANG</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

- au titre du lot 2 :

Lot 2 – secteur Nord	Hp2O	2PA	ALLIANCE ENV	JULIA SI3E
<b>1 - prix en € HT selon devis masqué</b>	32 733,75	30 597,50	41 208,75	38 813,50
<b>total valeur technique (pondération 45 %)</b>	<b>42,06</b>	<b>45,00</b>	<b>33,41</b>	<b>35,47</b>
<b>2 – valeur technique (pondération 55%)</b>				
2.1 - moyens humains dédiés à la prestation	21,00	22,00	21,00	25,00
2.2 - organisation, gestion et mode opératoire relatif au rinçage	19,00	18,00	20,00	19,00
2.3 - gestion de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité et dispositions prises pour la protection de l'environnement	6,00	9,00	10,00	9,00
<b>total pondéré</b>	<b>46,00</b>	<b>49,00</b>	<b>51,00</b>	<b>53,00</b>
<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>88,06</b>	<b>94</b>	<b>84,41</b>	<b>88,47</b>
<b>RANG</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

**Considérant** qu'au titre du lot 1, suite à l'analyse des offres et au classement final, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SAS JULIA SI3E,

**Considérant** qu'au titre du lot 2, suite à l'analyse des offres et au classement final, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SARL 2PA,

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis les candidatures des offres économiquement les plus avantageuses,

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 :**

La SAS JULIA SI3E représentée par M. David JULIA en qualité de directeur - 92 impasse André Brunel – zone artisanale de La Bausse – 30360 Deaux est retenue au titre du marché relatif au nettoyage et à la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable pour la régie des eaux (REAAL) de la Communauté Alès Agglomération pour le lot 1 – secteur Sud.

La SARL 2PA représentée par M. Antoine POTTIER en qualité de gérant – zone industrielle des Touches – 140 boulevard Léon Bollée – 53000 Laval est retenue au titre du marché relatif au nettoyage et à la désinfection d'ouvrages de stockage d'eau potable pour la régie des eaux (REAAL) de la Communauté Alès Agglomération pour le lot 2 – secteur Nord.

L'attribution des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins, par application aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix et dans les limites financières définies pour chaque lot.

## ARTICLE 2 :

Les accords-cadre sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification. Les accords-cadre sont reconduits de façon tacite. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

## ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Alès, le 17 OCT. 2024

Le président

Christophe RIVENQ